

RCS : GAP

Code greffe : 0501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de GAP atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2021 B 00569

Numéro SIREN : 904 687 985

Nom ou dénomination : 2 NATURE GOURMANDE

Ce dépôt a été enregistré le 23/04/2024 sous le numéro de dépôt B2024/001903

Exercice ouvert le :	01/10/2022	et clos le :	30/09/2023	Régime "impôt d'imposition" <input checked="" type="checkbox"/>	Si option pour le régime optionnel de
				Déclaration de résultat d'ensemble du groupe <input type="checkbox"/> ou "réel normal" <input type="checkbox"/> taxation au tonnage <input type="checkbox"/>	
A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE					
Désignation de la société :			Adresse du siège social		
SAS 2 NATURE GOURMANDE LES VOLLINS 05310 FREISSINIERES					
N° Siret		90468798500013			
Adresse du principal établissement :			Ancienne adresse en cas de changement :		
REGIME FISCAL DES GROUPES					
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)					
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante					
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :					
Dénomination :					N° Siret :
Adresse :					
B ACTIVITE					
Activités exercées (souligner l'activité principale) :			RESTAURATION RAPIDE		Si vous avez changé d'activité, cochez la case <input type="checkbox"/>
C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (CF. notice de la déclaration n° 2065)					
1 Résultat fiscal		Bénéfice imposable au taux de 15 %		DEFICIT	
				(Report de la ligne XO DU 2058A ou 372 du 2033B)	
		Bénéfice imposable au taux normal (25%, 26,5%, 27,5%)			
		Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés au taux de 10%			
2 Plus-values					
PVLV imposables au taux de 15%		Autres plus-values imposables		Plus-values à LT imposables	
PVLT imposables à 18 %		à 18 %		à 0% (art. 236 quinquies)	
3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches. (Cocher la case selon le cas) :					
Ent. nouv. art. 44 sexies <input type="checkbox"/>		Jeunes entre. innovantes <input type="checkbox"/>		Zone franche urbaine - Terr. entr. <input type="checkbox"/>	
Ent. nouv. art. 44 septies <input type="checkbox"/>		Zone de développement prioritaire, art 44 septies <input type="checkbox"/>		Zone franche d'activité <input type="checkbox"/>	
Sociétés d'invest. immo. cotées <input type="checkbox"/>		Zone de restructuration de la défense art 44 terdecies <input type="checkbox"/>		PME innovantes <input type="checkbox"/>	
				Autres dispositifs <input checked="" type="checkbox"/>	
				BUD, art. 44 sexdecies <input type="checkbox"/>	
Bénéfice ou déficit exonéré (+ ou - selon le cas)		13 621		Plus values exonérées relevant du taux de 15%	
4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer dans le secteur : productif, art. 244 quater W <input type="checkbox"/>					
D IMPUTATIONS (CF. notice de la déclaration n° 2065)					
1 Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt					
2 Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou coll. Total figurant au cadre VII de l'imprimé 2066					
E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (CF. notice de la déclaration n° 2065)					
Recettes nettes soumises à la contribution 2,5 %					
F CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITE					
Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33%					
G ENTREPRISES SOUMISES OU DESIGNÉES AU DEPOT DE LA DECLARATION PAYS PAR PAYS					
1 - Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration 2258-SD (article 223 quinquies C-1-1), cochez la case : <input type="checkbox"/>					
2 - Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration N°2258-SD, indiquer ci-dessous le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désigné : N° d'identification fiscale : <input type="text"/>					
3 - Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration 2258-SD par la société tête de groupe (article 223 quinquies C-1-2), cochez : <input type="checkbox"/>					
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe : N° d'identification fiscale : <input type="text"/>					
H COMPTABILITE INFORMATISEE					
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?			OUI <input type="checkbox"/> Si oui, indication du logiciel utilisé		
Examen de conformité fiscale <input type="checkbox"/>			Nom, adresse du prestataire :		
			N° SIREN du prestataire: <input type="text"/>		
Nom, adresse, téléphone, télécopie :					
- du comptable * : <input checked="" type="checkbox"/> FIDUCIAL BRIANCON					
Téléphone : 0492210109		2 Rue de la Sole		Batiment Le Michel Ange	
		05100 BRIANCON			
- du conseil * : <input type="checkbox"/>					
Téléphone :					
- du C.G.A. ou du viseur conventionné :					
N° agrément :		CGA/AGA <input type="text"/>		Viseur conventionné <input type="text"/>	
Visé :					
			A FREISSINIERES le 16/11/2023		
Nom du déclarant : MME TRESAL SOPHIE					
Qualité du déclarant : PRESIDENTE					

*Imprimés Fiscaux
conformes avec originaux*
Ally

IMPOTS SUR LES SOCIETES
Annexe à la déclaration N° 2065

N° 2065 bis 2023

Désignation de l'entreprise :		SAS 2 NATURE GOURMANDE						
et date de clôture de l'exercice:		30/09/2023						
I REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES								
1	Montant global brut des distributions correspondant aux intérêts, dividendes, revenus et autres produits des actions et parts sociales	- Payées par la société elle-même.					(a)	
	payables aux associés, actionnaires et porteurs de parts (4)	- Payées par étab. chargé du serv des titres					(b)	
2	Mt des distribut* correspondant à des rémun. ou avantages dont la soc. ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s) (2)						(c)	
3	Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes ou sociétés interposées						(d)	
4	Montant des distributions autres que celles visées en (a),					(e)		
	(b), (c) ou (d) ci dessus. (3)					(f)		
	(A préciser par nature sur les lignes (e) à (h))					(g)		
						(h)		
5	Mt des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)						(i)	
6	Mt des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI						(j)	
7	Montant des revenus répartis (5)					Total (a) à (h)		
J REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES								
Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-3 à 6 ann III) :	SARL	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné colonne (1) à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.						
								Nombre de parts appartenant à chq. associé (2)
- SARL - tous les associés, - SCA - associés gérants; - SNC ou SCS - associés en nom ou commandités; - SEP et sté de copropriétaires de navires - associés, gérants ou coparticipants	Traitements, émoluments, indemnités. (4)	Frais de représentation, de mission et de déplac.		Frais professionnels autres que (5) et (6).				
		Ind. forfaitaires (5)	Remboursements (6)	Ind. forfaitaires (7)	Remboursements (8)			
K DIVERS								
Nom et Adresse du propriétaire du fonds (en cas de gérance libre)								
Adresses des autres établissements								
L CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION								
REMUNERATIONS								
Montant brut des salaires (hors apprentis et handicapés)								
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages								
MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES						à 0%	à 15%	à 19%
MVLТ restant à reporter à l'ouverture de l'exercice								
MVLТ imputée sur les PVLТ de l'exercice								
MVLТ réalisée au cours de l'exercice								
MVLТ restant à reporter								
M CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BENEFICIAIRES DE DONS								
Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice								
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice								

Désignation de l'entreprise : SAS 2 NATURE GOURMANDE				Néant	
Adresse de l'entreprise : LES VIOLLINS 05310 FREISSINIÈRES					
Numéro SIRET* : 90468798500013					
Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* : 12				Durée de l'exercice précédent* : 12	
				Ex. N-1 clos le : 30/09/2022	
Exercice N, clos le : 30/09/2023					
ACTIF		Brut 1	Amortis.-Provisions 2	Net 3	Net 4
I	Immobilisations - Fonds commercial*	010	012		
M	Incorporelles - Autres*	014	016		
M	Immobilisations corporelles*	028	030	8 634	15 411
	Immobilisations financières* (1)	040	042		19 293
Total I (5)		044	048	8 634	19 293
C	Stocks - Mat. 1ères, appros en cours de prod.*	050	052		
I	- Marchandises*	060	062		
R	Avances et acomptes versés sur ordres	064	066		-213
C	Créances - Clients et comptes rattachés*	068	070		
U	(2) - Autres* (3)	072	074	129	381
L	Valeurs mobilières de placement	080	082		
A	Disponibilités	084	086	30 227	20 694
N	Charges constatées d'avance*	092	094		
Total II		096	098	30 356	20 862
Total général (I + II)		110	112	45 767	40 155

PASSIF		Ex. N Net 1	Ex. N-1 Net 2
K	Capital social ou individuel*	120	4 000
	Ecarts de réévaluation	124	4 000
P	Réserve légale	126	400
R	Réserves réglementées*	130	
	Autres réserves (dont rés. relative à l'achat d'œuvres d'art* <input type="text" value="131"/>)	132	5 200
P	Report à nouveau	134	
R	Résultat de l'exercice	136	13 821
E	Subventions d'investissement	137	8 200
S	Provisions réglementées	140	
Total I		142	23 421
Provisions pour risques et charges		Total II	154
D	Emprunts et dettes assimilées (4)	156	17 833
E	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours (4)	164	23 001
T	Fournisseurs et comptes rattachés* (4)	166	1 074
T	Autres dettes (4) (dont comptes courants d'associés Ex. N : <input type="text" value="169"/>)	172	671
		3 439	4 283
E	Produits constatés d'avance	174	
Total III		176	22 345
Total général (I + II + III)		180	45 767
R	(1) Dont immobilisations financières	193	
E	à moins d'un an		(4) Dont dettes à plus d'un an
N	(2) Dont créances à plus d'un an	197	195
V			12 521
			(5) Coût revient des immos acquises
	(3) Dont comptes courants d'associés	199	182
	débiteurs		915
			ou créées au cours de l'exercice*
			184
			Prix de vente hors TVA des
			immob. cédées au cours de l'ex.*

* des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2033-NOT.

		Néant			
Désignation de l'entreprise : SAS 2 NATURE GOURMANDE				Exercice N, clos le (1)	
A - RESULTAT COMPTABLE				30/09/2023	
				Ex. N-1, clos le (2)	
				30/09/2022	
P	Ventes de marchandises*	dont export	209	210	
R	Production vendue biens	et livraisons	215	214	
O	Production vendue services*	intra-communautaire	217	218	51 682
D	Production stockée* (variat* stock produits intermédiaires, finis et en cours prod.)			222	
	Production immobilisée*			224	
E	Subventions d'exploitation reçues			226	
X	Autres produits			230	650
P	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)			232	52 039
G	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)			234	
H	Variation de stock (marchandises)*			236	
A	Achats de matières 1* et autres approvisionnements* (y compris droits douane)			238	17 649
R	Variation de stock (matières 1ères et approvisionnements)*			240	
G	Autres charges externes* (dont crédit bail :			242	14 229
E	- mobilier				
	- immobilier				
S	Impôts, taxes et versements assimilés (dt CET* :	243		244	150
	Rémunérations du personnel*			250	
E	Charges sociales (cf. renvoi 360)			252	
X	Dotations aux amortissements*			254	4 797
P	Dotations aux provisions			256	
L	Autres charges (dt prov. fisc. implant. commerciales étranger)	259		262	1 161
O	(dt cotisations versées aux org. syndicales et professionnelles	260			
	Total des charges d'exploitation (II)			264	37 836
	1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)			270	14 204
	Produits financiers	(III)		280	
D	Produits exceptionnels	(IV)		290	
I	Charges financières	(V)		294	383
V	Charges exceptionnelles	(VI)		300	
E	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes art. 217 octies	347			
R	Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles art.39 o. D	348			
S	Impôts sur les bénéfices*	(VII)		306	
	2 - BENEFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)			310	13 821
	B - RESULTAT FISCAL			312	13 821
	Reportar le bénéfice comptable col.1, le déficit col.2			314	
R	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*			316	
E	Amortissements excédentaires (art. 39-4 CGI) et autres am. non déductibles			318	
I	Provisions non déductibles*			322	
N	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice 2033.not)			324	
T	Divers*, dont intérêts excédentaires des optes-cis d'associés	247		330	
	écarts de valeurs liquidatives sur OPC		248		
E	Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option			251	
G	Part de loyers dispensés de réintégration			249	
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			998	
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			999	
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			997	
	Entreprises nouvelle (44 soixies)	998		342	13 821
	Zone revitalisation rurales (44 quindécies)	133	13 821		
	Reprise d'entre. en difficulté (44 septies)	991			
	ZFANG (44 quaterdecies)	343			
	Dont créance due au report en arrière du déficit*	346			
	Dont déduct. exception. (art 39 décies)	936			
	Dont déduct. exception. (art 39 décies C)	947			
	Dont déduct. exception. (art 39 décies F)	980			
	Zone franche urbaine (44 octies a)	997			
	Bassins d'emploi à redynamiser	991			
	Jeune entreprise innovante (44 soixies A)	999			
	Investissements outre-mer	344			
	Zone de développement prioritaire (44 septidécies)	993			
	Zone restruct. défense (44 terdecies)	127			
	Bassins Urbains à dynamiser - BUD	992			
	Dont déduct. exception. (art 39 décies A)	943			
	Dont déduct. exception. (art 39 décies D)	949			
	Dont déduct. exception. (art 39 décies G)	943			
	Dont déduct. exception. (art 39 décies B)	945			
	Dont déduct. exception. (art 39 décies E)	941			
	RESULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DEFICITS			352	354
D	Déficit de l'exercice reporté en arrière (Entreprises I.S. seulement)			356	
E	Déficits antérieurs reportables * dont imputés/résultat :			360	
	RESULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DEFICITS			370	372

Désignation de l'entreprise : SAS 2 NATURE GOURMANDE				Néant :		*		
I IMMOBILISATIONS								
ACTIF IMMOBILISE	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice	Réévaluation*			
					Val. d'origine des immo en fin d'ex.			
Fonds commercial	400	402	404	406				
Autres immob incorp.	410	412	414	416				
I Terrains	420	422	424	426				
M Constructions	430	432	434	436				
M Inst. tech. mat. out	440	442	444	446	24 045			
C Inst. génér. agenc.	450	452	454	456				
O Mat. de transport	460	462	464	466				
R Autres Immos corp.	470	472	474	476				
Immob. financières	480	482	484	486				
TOTAL	480	482	484	486	24 045			
II AMORTISSEMENTS								
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Mt Amortissements au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amort. afférents aux éts. sortis de l'actif	Mt Amortissements à la fin de l'exercice			
Fonds commercial		495	497	498			499	
Autres immobilisations incorporelles		500	502	504			506	
I Terrains		510	512	514			516	
M Constructions		520	522	524			526	
M Installations techn., mat. & out. ind.		530	532	534	4 797		536	
C Inst. générales, agencés divers		540	542	544			546	
O Matériel de transport		550	552	554			556	
R Autres immobilisations corporelles		560	562	564			566	
TOTAL		570	572	574	4 797		576	
III PLUS-VALUES, MOINS-VALUES (19 %, 15% et 0 % pour les entreprises à l'IS, 16% pour les entreprises à l'IR) (Si cadre insuffisant, joindre un état du même modèle)								
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle	1	2	3	4	5			
	6	7	8	9	10			
Immobilisation	Valeur d'actif *	Amortissement	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values			
					Court terme *	Long terme		
1	2	3	4	5		6	7	8
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
TOTAL	576	580	582	584	586	581	587	589
Plus-values taxables à 19%		576		Régularisations *	590			
TOTAL					598			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-N

Désignation de l'entreprise : SAS 2 NATURE GOURMANDE		Néant :		-	
1 RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES					
A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice	Augmentations : dotations exercice	Diminutions : reprises exercice	Montant à la fin de l'exercice
Provisions réglementées	Amortis. dérogatoires	600	602	604	606
	Dont majorations exceptionnelles de 30%	601	603	605	607
	Autres provis. réglemt.	610	612	614	616
Provisions pour risques et charges		620	622	624	626
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630	632	634	636
	Sur stocks et en cours	640	642	644	646
	Sur clients et cptes rattach.	650	652	654	656
	Autres prov. pour dépréc.	660	662	664	666
TOTAL		680	682	684	686

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES			C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT		
	Dotations	Reprises	(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)		
Fonds commercial	681	683	1	Indemn. congés payés, charges...	
Autres Immos. incorp.	700	705	2		
Terrains	710	715	3		
Constructions	720	725	4		
Inst. Techn. Mat & Out	730	735	5		
Inst. Génér. Agenc. Div	740	745	6		
Matériel de transport	750	755	7		
Autre Immos. corpor.	760	765			
TOTAL	770	775	Total à reporter lig. 322 N°2033-B		780

II DEFICITS REPORTABLES	
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	982
Déficits transférés de plein droit (art 209 II-2- du CGI)	982 bis
Nombre d'opérations sur l'exercice	982 ter
Déficits imputés	983
Déficits reportables	984
Déficits de l'exercice	860
TOTAL des déficits restant à reporter	870

(1) Cette case comprend au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

III DIVERS				
Primes et cotisations complémentaires facultatives	381	Montant de la TVA collectée	374	4 154
Dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'art. 154 bis du CGI dont cot. facultatives Madelin	325			
Dont cot. facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327			
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant	380	Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378	2 752
Dont montant déductible des cot. sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326			
N° du centre de gestion agréé	388	Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	398			
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à un amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'art. 217 octies du CGI	397			

Désignation de l'entreprise : SAS 2 NATURE GOURMANDE		Néant : <input type="checkbox"/> **	
Exercice ouvert le : 01/10/2022		et clos le : 30/09/2023	
		Durée en nombre de mois : 12	
DECLARATION DES EFFECTIFS			
Effectifs moyens du personnel :	376		
dont apprentis	657		
dont handicapés	651		
Effectifs affectés à l'activité artisanale	861		
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE			
I - CHIFFRE D'AFFAIRES DE REFERENCE CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	108		0
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	118		0
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	119		0
Refacturations de frais inscrits au compte de transfert de charges	105		0
	Total 1	106	0
II - AUTRES PRODUITS A RETENIR POUR LE CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE			
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	115		0
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143		0
Subv. d'exploitation reçues	113		0
Variation positive des stocks	111		0
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116		0
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153		0
	Total 2	106	0
III - CHARGES A RETENIR POUR LE CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE			
Achats	121		0
Variation négative des stocks	145		0
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances	125		0
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois.	146		0
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	133		0
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	148		0
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128		0
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135		0
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si attachées à une normale et courante	150		0
	Total 3	152	0
IV - VALEUR AJOUTEE PRODUITE			
Calcul de la valeur ajoutée	Total 1 + Total 2 - Total 3		137
			0
V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les form. 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les form. 1329AC et 1329 DEF. Si la VA est négative, il convient de reporter un montant égal à zéro au cadre C des form. 1329 AC et 1329 DEF).	117		0
Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE			
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre.			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono établissement au sens de la CVAE, compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330 CVAE			
Mono-établissement au sens de la CVAE		20	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)		22	
Effectifs au sens de la CVAE		23	
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)		26	
Période de référence	du		au
Date de cessation		186	
Attention, il ne doit pas être tenu compte des lignes 121 à 146, 148 et 133 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143 et portées en ligne 128.			

SOCIETE 2 Nature Gourmande

Société par actions simplifiée

Capital de 4000 Euros

Siège Social Les Violins, 05310 Freissinières

904 687 985 RCS GAP

PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE DU LUNDI 4 MARS 2024

L'an Deux mille vingt quatre

Le 4 mars à 14h00

Est présent : Mme Trésal Sophie, associée présidente possédant 2040 parts (51% du capital) et Balducci Sarah, associée directrice générale possédant 1960 parts (49% du capital).

Les deux associées présentes représentent la totalité des 4000 parts d'un montant nominal de 1€ chacune composant le capital social de la Société 2 Natures Gourmandes, soit 100% du capital social.

I – Ordre du jour

- Approbation des comptes
- Etablissement des rémunérations des associés
- Affectation des dividendes

II - A PRIS LES DÉCISIONS SUIVANTES RELATIVES A :

- Approbation des comptes
- Etablissement des rémunérations des associés
- Affectation des dividendes

PREMIERE RESOLUTION

Les associées après avoir entendu la lecture du rapport de gestion, approuve les comptes de l'exercice clos-le 30/09/2023.

DEUXIEME RESOLUTION

Il n'y a pas eu de rémunération pour l'année 2023.

Les associées décident de se rémunérer pour le mois de juillet et d'août 2024 à hauteur de 169h/mois au smic horaire.

TROISIEME RESOLUTION

Le résultat comptable de l'exercice clos le 30/09/2023 est de 15411€.

Les associées décident de répartir ce résultat de la manière suivante.

Reserve légal 400€

Distribution des dividendes 5000 €

- 2500€ pour Melle TRESAL Sophie

- 2500€ pour Melle BALDUCCI Sarah

Autres réserve : 10.011€.

Etant donné l'incertitude concernant les revenus générés la deuxième année, les associées décident qu'il faut mieux être prudent et de se verser une rémunération uniquement pour le juillet et d'août 2024 à hauteur de 169h/mois au smic pour la 3^{ème} année, leur situation personnelle le permettant.

Les associées ont décidé que le reste des recettes seraient utilisées pour créer un fond de roulement (trésorerie) et rembourser une partie de l'emprunt contracté pour l'achat de matériel.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

CLOTURE

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par les deux associées après lecture et la séance a été levé.

Trésal Sophie



Balducci Sarah

